

une loi qui a été adoptée en 1960, et le président et les membres du Conseil n'ont pas encore été désignés.

Si l'on veut que cet organisme remplisse le rôle qu'on lui destine, il faudra qu'il se mette à l'œuvre sans tarder. S'il dispose du personnel requis, s'il adopte une attitude appropriée et s'il jouit de l'entière collaboration de la Chambre, il pourra faire beaucoup pour la reprise des affaires au Canada. Il est censé dépenser près de 20 millions de dollars pour l'aménagement de parcs et la construction de salles de concerts, de salles de conférences, de bibliothèques et ainsi de suite, d'un bout à l'autre du pays, entreprises qui contribueront fortement au recouvrement économique du Canada. Cependant, il faudrait informer les autorités municipales, le plus tôt possible, du genre d'entreprises qui seraient acceptables. Il faudra leur donner le temps de les faire approuver par le Conseil, d'en dresser les plans et de les mettre en chantier si l'on veut que les travaux soient terminés d'ici 1967. Aussi, je recommanderais au gouvernement de voir, avant toutes choses, à l'établissement du Conseil, conformément à la loi.

Je me suis déjà prononcé en faveur du programme de travaux d'hiver comme moyen de combattre le chômage. Vu que je représente une collectivité qui a tiré pleinement profit de cette mesure, je saisis cette occasion pour féliciter le gouvernement de la manière dont il l'a appliquée jusqu'à maintenant mais j'estime que le temps est venu d'adapter le programme aux nouvelles conditions. Au point où en sont les choses, il n'est pas besoin d'être mathématicien pour se rendre compte que le gouvernement détourne des fonds de la Caisse d'assurance-chômage au profit du programme de travaux d'hiver, mais il est temps, il me semble, que le gouvernement assume une partie du coût des biens d'équipement et des matériaux qui entrent dans les travaux d'immobilisations qu'il cherche à favoriser durant les mois d'hiver.

Il est un autre domaine où le gouvernement n'a présenté aucun projet de loi au cours de la présente session. Il s'agit de la construction de maisons pour nos vieillards. Nous sommes lamentablement en retard sur la plupart des pays à cet égard, et comme la durée ordinaire de la vie du Canadien moyen se prolonge sans cesse, que des pressions s'exercent constamment pour que la retraite soit prise plus tôt, le problème ne fait que s'aggraver, et le gouvernement sera avant longtemps aux prises avec de grandes difficultés à ce sujet, s'il ne l'est déjà. Le nombre de nos vieillards augmente et je dois dire que leur patience est exemplaire.

Nous ne sommes plus à l'époque où le gouvernement pouvait apaiser sa conscience à l'égard des vieillards en relevant les pensions de vieillesse, puis en les oubliant jusqu'à ce

que l'inflation, de nouveau, rende leur sort désespéré. Il me semble que le gouvernement pourrait voir à ce que le programme de travaux d'immobilisations prévu pour les fêtes du centenaire, en 1967, revête une forme plus généreuse et plus enrichissante qui consisterait à construire des habitations pour nos vieillards, grâce à une étroite collaboration entre les paliers fédéral, provincial et municipal de gouvernement.

L'autre soir, au cours de l'heure consacrée aux bills d'initiative parlementaire, j'ai entendu des discours très instructifs sur la question des pensions transférables. La raison qui me fait trouver cette heure particulièrement intéressante, c'est qu'en de telles occasions les députés sont portés à oublier leurs divergences politiques pour s'intéresser aux travaux en cours. L'honorable député de Welland avait présenté une proposition de résolution et je dirai qu'une fois de plus les députés du Nouveau parti ont contribué dans une large mesure au débat. Cependant, j'ai été fortement déçu d'entendre l'orateur qui a parlé au nom du gouvernement déclarer que l'État ne pouvait rien faire à cet égard tant qu'il n'aurait pas obtenu le consentement unanime des provinces. En tant que nouveau venu, je serais plus porté à me ranger à l'avis du chef de l'opposition qui a déclaré, au cours de ses observations sur les pensions transférables—et je cite le compte rendu du 1^{er} octobre:

En effet, le discours du trône en parle et, comme on pouvait s'y attendre d'ailleurs, il est question également d'en discuter au cours d'une conférence provinciale. Le gouvernement déclare qu'il en discutera avec les provinces avant d'assumer sa responsabilité en tant que gouvernement fédéral, mais un régime de pension, comme tel, n'exige pas d'autres modifications constitutionnelles. Un tel projet peut être établi par le présent Parlement si un gouvernement voulait en prendre la responsabilité.

Cependant, le chef de l'opposition a apporté certaines réserves en ajoutant ceci:

Il subsiste, bien sûr, des doutes au sujet des prestations aux veuves et aux orphelins, mais cela ne devrait pas retarder l'examen du projet principal, si le gouvernement en avait un.

J'incline à croire que le seul obstacle, c'est que le gouvernement en est dépourvu.

Nouveau venu en cette enceinte, je suis consterné par la façon dont on met au rancart les droits de la Chambre, avec un dédain manifeste, chaque fois que l'opportunisme politique entre en jeu. Je parle de la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce moment: on nous demande d'approuver des crédits provisoires sans nous faire savoir à quelle date nous aurons l'occasion—si nous l'avons jamais—de débattre tout le budget, d'examiner les sources de revenu, les motifs éventuels des dépenses, etc. Les petites comme les grandes sociétés doivent certes toutes présenter de